

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

AFFAIRES CATHOLIQUES DE RUSSIE.

Par un concours heureux de circonstances, nous avons entre les mains la copie d'une supplique que des catholiques de Pologne adressent du fond de leurs provinces dévolées au Père commun des fidèles. Nous mettons d'autant plus d'empressement à porter ce document à la connaissance de nos lecteurs et de l'Europe entière, que peut-être (comme ses auteurs paraissent le craindre) l'expression de leurs gémissements n'aura-t-elle pas pu parvenir jusqu'aux oreilles paternelles du Souverain-Pontife. Dans le cas où cette triste prévision se trouverait réalisée, le récit des indignités de toute espèce que subissent nos malheureux frères ne sera point étouffé, et par notre publicité le tableau de l'anéantissement progressif de la religion catholique dans les vastes contrées sur lesquelles pèse le sceptre moscovite pourra être humblement exposé devant les yeux du Vicaire de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Voici la traduction de cette touchante supplique. Nous la reproduisons telle qu'on a bien voulu nous la transmettre; nous n'avons voulu lui faire subir aucun changement, même dans la forme, pour lui laisser tout son caractère d'authenticité. Ceci d'ailleurs n'est pas un morceau de style, mais un cri du cœur.

« Très-saint Père,

« Un peuple sous le joug d'une autorité qui, non contente de lui avoir ravi son existence politique, son nom, ses lois, ses libertés, sa langue, tout ce qui constitue sa nationalité, porte sa main de fer jusque dans le sanctuaire de sa conscience; un peuple sous le glaive d'une persécution religieuse masquée devant l'étranger, mais active, tyrannique, atroce dans le fait, élevant ses mains suppliantes et ses yeux baignés de larmes vers le ciel, ose adresser le récit de ses douleurs aux pieds de Votre Sainteté. Ce récit ne donne pas tous les détails de la persécution qui sévit contre les catholiques dans les provinces polonaises incorporées à l'empire de Russie, car l'écrit deviendrait trop volumineux, mais quelques faits accomplis dans l'espace des douze dernières années, dont voici un court exposé, et nos craintes sur l'avenir de la religion sous la domination d'un souverain pénétré de haine et d'animosité envers elle.

« 1. Plus de trois millions de grecs-unis disséminés dans neuf gouvernements jadis polonais, ont été arrachés à la religion catholique par l'emprisonnement, les coups, la faim et la soif dans les cachots. Ces cruautés ont été commises envers tous ceux qu'on reconnaissait avoir plus d'influence sur leur coreligionnaires, quand les séductions, les menaces n'agissaient pas sur eux. Tout propriétaire d'une terre où se trouvaient des paysans grecs-unis, sitôt qu'il était soupçonné d'arrêter par son intervention les progrès de l'apostasie, était saisi, envoyé en exil ou en prison, et sa propriété était confisquée. Pour les masses, on les réunissait par paroisses, on les engageait à baiser la croix présentée par un fonctionnaire, assurant que cette acte de dévotion ne les engageait à rien. En même temps on faisait des distributions d'eau-de-vie pour pouvoir tromper plus facilement des hommes ivres, et il y avait d'un côté un fouet, le *knout* officiel en Russie, comme avertissement de menace à ceux qui n'obéiraient pas; de l'autre, de l'eau-de-vie, des gâteaux, des rubans, des mouchoirs et autres objets pareils pour récompenser ceux qui obéiraient; et, s'il se trouvait quelque individu, homme ou femme, qui avait baisé la croix on inscrivait toute la paroisse comme ayant passé à la religion schismatique, on reprenait l'église, on chassait le prêtre s'il osait ne pas obéir. Bientôt, ces mesures ayant paru trop lentes, trop munificentes au gouvernement, il s'est décidé à agir sur le clergé et ensuite par lui sur les masses. Trois évêques grecs-unis, trois apostats, Simachko, Louzynski, Zoubko, passèrent au schisme, et on donna l'ordre de les suivre à plus de 3,000 prêtres. Ceux qui ont déclaré ne pas changer de religion ont été envoyés dans les monastères russes des provinces éloignées de l'empire, et là livrés à toutes les privations, à toutes les humiliations et souffrances que peuvent suggérer l'animosité, le fanatisme et la barbarie. Les paroissiens, sans prêtres, ou avec des prêtres apostats, furent alors traités de rebelles à l'autorité, et comme tels, ou battus et jetés dans les prisons, ou bien conduits par force dans les temples russes, là obligés à se confesser, à recevoir la communion que le plus souvent ils jetaient par terre en sortant de l'église. Et c'est après de pareilles cruautés que l'empereur Nicolas a institué un jour de fête pour célébrer chaque année la réunion, qu'il dit volontaire, des grecs-unis avec les Russes.

« 2. L'année 1832, 50 monastères latins ont été supprimés par un ukase, qui prétendait s'appuyer sur une bulle du Saint-Siège, laquelle n'aurait

pas permis des couvens ayant moins de 8 moines. Dans le fait, on en a supprimé 234, et de ceux où il y avait 15 et 20 prêtres; et ceux-ci, saisis et transportés par des agens de police, comme des criminels, ont été jetés dans des couvens qui n'avaient ni place pour les contenir, ni moyens de fournir à leur subsistance. La douleur morale, les privations de toute espèce en ont bientôt diminué le nombre; mais le gouvernement russe se presse tellement de supprimer les uns après les autres les établissements des religieux catholiques, que, malgré la mort prématurée de beaucoup d'entre eux, malgré les entraves qu'il impose à ceux qui veulent entrer dans les ordres, le nombre de moines qui n'ont aucun moyen d'existence est devenu de nouveau bien considérable. Il ne reste maintenant qu'un cinquième des couvens des Récollets, un quinzième de ceux des Dominicains, un quatorzième des Franciscains; tous les autres établissements monastiques ont été diminués dans les mêmes proportions, et l'on n'a laissé subsister aucune maison de la congrégation de Saint Vincent de Paul.

« 3. Le gouvernement, ayant saisi tous les biens, meubles et immeubles, donnés à ces établissements par la piété de nos rois et de nos ancêtres, leur a assigné à quelques-uns 30, à d'autres 40 roubles par personne (120 et 160 fr.) pour leur nourriture, habillement et tous leurs besoins pendant l'année; ce qui revient à peine à la moitié de ce que reçoivent nos cochers et nos domestiques. Et encore leur a-t-il accordé cette modique allocation non pour eux seulement, mais pour l'entretien de leur église et du couvent, non pour le nombre d'individus qui se trouve réellement dans un endroit, mais pour celui qu'il a dit devoir y être, sachant pourtant qu'il y en avait bien plus: ce qui fait que les religieux et religieuses n'ont pas même 10 roubles (40 fr.) par personne, et que le peu d'églises qui nous restent se dégradent et tombent en ruines. Pour en imposer à l'opinion publique, surtout à l'étranger, un très-petit nombre de couvens ont été dotés d'une manière un peu plus convenable, et dans les papiers publics, c'est de ceux-là qu'il est toujours fait mention. Dans le plus grand nombre, les religieux et les religieuses sont obligés de faire eux-mêmes les services les plus pénibles de la maison, n'ayant pas le moyen d'entretenir des serviteurs; et leur position empirera encore lorsque le peu de grains qu'ils ont gardé en provision au moment où leurs propriétés territoriales leur furent reprises, aura été consommé.

« 4. Il est défendu aux propriétaires des terres d'ériger des églises et des chapelles et d'avoir un prêtre dans leur maison, même dans les localités où les distances sont telles maintenant qu'il faut deux ou trois jours avant que, appelé pour administrer les sacrements à un mourant, celui-ci puisse être arrivé. Les demandes adressées à ce sujet, qu'elles soient refusées ou en apparence accordées, restent toujours sans résultat; dans ce dernier cas, en effet, les formalités à remplir sont hérissées de telles difficultés que le solliciteur, se voyant le jouet d'une mauvaise foi évidente, est forcé de renoncer à tout espoir de réussite. Il y a des propriétaires qui ont été traduits en justice pour avoir commencé à rebâtir une église consumée par un incendie, sans le consentement de tous les papes du voisinage et ensuite celui des autorités supérieures. Les constructions commencées restent abandonnées, car ce consentement est tout aussi impossible à obtenir que le serait celui du divan turc pour bâtir une église chrétienne dans la cour du sérail.

« 5. Les maisons des Sœurs de Charité ont paru pendant quelque temps faire exception dans cette persécution dirigée contre toutes les autres. L'empereur avait dit dans plusieurs occasions qu'il leur accordait sa protection... Mais cette protection a été semblable à celle qu'il a promise une fois aux religieuses d'un couvent de Podolie, qui lui avaient représenté l'impossibilité d'exister avec la pension qu'on leur avait assignée: il reçut très-gracieusement la supplique présentée par la supérieure; puis, dans sa générosité, il diminua de dix roubles la pension de chacune d'elles. Depuis l'année 1842 leur tour est venu, et non-seulement on a saisi leurs biens ainsi qu'à tous les autres couvens; mais, comme leur bienfaisance, ne se bornant pas aux catholiques, leur attirait la reconnaissance des individus, qui professaient d'autres cultes, et faisait chérir la religion au nom de laquelle elles soulageaient les misères et les souffrances de l'humanité, on a voulu empêcher cette influence de charité de la part d'une religion que le gouvernement persécute: on a donc supprimé plusieurs maisons (59), et quant à celles qui restent, on leur a ordonné de renvoyer les orphelins, les pauvres filles qui trouvaient là une instruction capable de leur procurer ensuite un moyen de gagner honnêtement leur vie et surtout des principes solides de foi et de piété; on a mis dehors les pauvres, les estropiés, entretenus aux frais de ces établissem-

mens, et dans ceux où on a laissé pour quelque temps les malades, les Sœurs de Charité (les Filles de Saint-Vincent-de-Paul) sont placées sous les ordres de fonctionnaires russes pour exercer leur saint ministère. Dans la maison des Enfants-trouvés, surveillée et dirigée par elles à Wilna sous le nom d'Enfant-Jésus, les Sœurs ont eu défense de recueillir le nouveau-né déposé. Elles doivent envoyer chercher le soldat de la station. Celui-ci requiert le commissaire de police, qui, à son tour, requiert le pope, lequel en fait un schismatique, même au cas où l'enfant aurait été baptisé, s'il ne meurt pas (ce qui arrive souvent) avant que tous ces ministres de la persécution soient réunis. Joignant l'insulte et le mépris de toute décence aux privations et aux tourmens de toute espèce, on a déclaré que les vieilles religieuses devaient s'en aller et les jeunes rester auprès des fonctionnaires pour servir les malades : toutes les religieuses ont répondu qu'elles ne se séparaient qu'à la mort.

6. Les enfans provenus des mariages mixtes, quand un des époux est schismatique doivent suivre la religion de celui-ci.

7. Il est défendu aux prêtres catholiques de recevoir dans leur communion un individu quittant une religion quelconque.

8. Des catholiques du rite latin sont forcés de passer au schisme, sitôt que les popes ou autres fonctionnaires, ou des délateurs déclarent que leurs ancêtres ont été grecs-unis.

9. Si un enfant a été baptisé par un prêtre grec-uni, si une église latine a été consacrée par un évêque grec-uni, ce qui avait lieu souvent tant qu'ils n'étaient pas séparés de l'Eglise orthodoxe, l'homme doit passer au schisme et l'église être perdue pour les catholiques.

10. Après la spoliation des couvens, tous les fonds du clergé séculier ont été repris, sauf celui des cures des paroisses. Comme preuve de la mauvaise foi avec laquelle le gouvernement russe exécute ses propres ordonnances quand il trouve un prétexte à la vexation, on peut citer beaucoup de cures auxquelles on a tout repris lorsqu'il s'est trouvé que le curé actuel était chanoine ou autre dignitaire de l'Eglise. Dans plusieurs paroisses on a voulu réclamer contre cette violation de la lettre de l'oukase impérial ; mais, comme on a la certitude que le peu de biens-fonds et de capitaux laissés aux cures leur sera repris bientôt, on s'est décidé au seul parti qui nous reste en tout : souffrir et se taire. Depuis que ceci a été écrit, l'oukase de spoliation des cures a paru ; on me l'a dit à Wilna.

### LES JÉSUITES.

On a écrit des milliers de pages en leur faveur et contre eux. Je n'ai pas la prétention d'y rien ajouter ; je répéterai seulement. Mais c'est qu'il y a des choses qu'il est nécessaire de répéter, en France surtout.

Machiavel a dit des Français de son tems, "qu'ils étaient si préoccupés de l'avantage ou du désavantage présent, que leur mémoire ne pouvait garder le souvenir des bienfaits ou des torts passés, et qu'ils ne se souvenaient nullement du bien ou du mal futur."

Il n'est pas absolument impossible que notre caractère ait changé ; il n'est pas impossible non plus qu'il soit encore comme au tems de Machiavel.

Je répète donc que la nouvelle expulsion des jésuites serait le plus magnifique témoignage du prodigieux pouvoir de l'absurde.

On a dit qu'ils nuisaient aux intérêts de la religion : et qui a dit cela ? des hommes qui n'aspirent qu'à la ruine de la religion.

On a dit qu'ils étaient ennemis des rois : et qui a dit cela ? des hommes qui n'aspirent qu'à la chute des rois.

On a dit qu'ils étaient ennemis de la charte : et qui a dit cela ? des hommes qui la violaient ouvertement à leur détriment.

On a dit qu'ils exerçaient une influence pernicieuse dans l'état : et qui a dit cela ? des hommes dont la funeste influence fait, depuis trente ans, tous les malheurs de l'état.

On a dit qu'ils n'étaient pas tolérans : et qui a dit cela ? des hommes qui sont animés envers eux de la plus coupable intolérance qui fut jamais : l'intolérance des hommes qui ne croient point.

On a dit qu'ils étaient ennemis de la liberté : et qui a dit cela ? des hommes qui les chassent de leurs églises, de leurs écoles et de leurs pays : des hommes qui blessent à la fois, dans leurs personnes, la liberté religieuse, politique et la liberté civile.

Ni la sottise de l'accusation, ni l'effronterie des accusateurs n'ont suffi. On savait bien qu'on était trompé, mais on voulait l'être.

Je sais bien que les habiles n'ont pas toujours été seuls, et qu'il s'est trouvé à la longue quelques centaines de honnes gens qui ont fini par répéter candidement toutes leurs folies. Ils avaient pourtant tenu pendant vingt ans un autre langage. Mais que fait cela ? Il n'y a pas si grand sujet de surprise. A quoi bon des fourbes hypocrites, si ce n'est à faire des dupes ? S'ils étaient réduits à se tromper entre eux, le métier ne serait pas si bon qu'il l'est devenu. Otez les gens faibles et crédules, vous ne trouverez plus un fripon qui veuille prendre la peine de dire un fausseté.

Quand vous mettez du prix à faire élever vos enfans selon les principes de la religion et de la constitution de l'état, c'est-à-dire chrétiennement et monarchiquement, ce jour-là, vous voudrez encore avoir des jésuites.

Jusques-là, je ne nie point qu'il ne vous soit facile de vous en passer.

Quand je haïrais et redouterais les jésuites autant que leur plus fanatique ennemi, je croirais encore que le maintien de la liberté de conscience serait d'un plus grand prix que leur expulsion.

Comte de PEYRONNET.

La bêtise suivante est bien propre à confirmer les observations de M. le comte de Peyronnet.

Que le *Constitutionnel* applaudisse, ainsi que MM. Michelet et Quinet ! Le *John Bull*, journal tory de Londres, vient de faire une découverte qui se recommande à leur attention. M. Michelet la mentionnera sans doute dans un nouveau pamphlet contre les jésuites. On devine déjà que les leçons du collège de France n'ont pas été étrangères à la grande découverte dont il s'agit, et nos libéraux philosophes, tout en s'en réjouissant, pourraient bien crier à la contrefaçon.

Or donc, le *John Bull* a découvert (Merveilleuse perspicacité !) la première cause du mouvement religieux qui s'opère dans l'Eglise anglicane, des tendances de l'université d'Oxford, et du papisme des puseyistes. Qu'est-ce donc ? Encore un coup, vous le devinez, les jésuites sont les auteurs de tout cela ! Quelqu'idée que l'on ait de l'habileté du diable, il ne pouvait seul opérer le schisme qui menace l'Eglise établie ; évidemment, une main mystérieuse le secondait dans ce grand œuvre. C'est cette main criminelle que *John Bull* a eu l'heureuse adresse de saisir, et il l'a reconnu pour être celle des jésuites !

L'attention publique, dit le journal anglais ne saurait trop se tenir en garde contre le danger qui menace l'Eglise et l'état par suite de la renaissance des jésuites, les plus habiles rameurs de la barque de saint Pierre. Il est trop tard pour dire aujourd'hui que cet ordre va s'établir dans ce pays. Tout le monde sait que les jésuites sont à l'œuvre en Angleterre, depuis qu'ils sont en possession du château de Stonyhurst. A l'aide des principes enseignés dans leurs écrits sur le faux serment, ils se sont introduits dans nos deux universités, où leur mauvais levain a fermenté secrètement jusqu'au jour où il a donné naissance au schisme d'Oxford. Nous pourrions citer des noms à l'appui de notre assertion ; mais nous renvoyons les incédulés aux calendriers universitaires ; ils y trouveront un nombre considérable de noms étrangers (*un english*) parmi les gradués de ces dernières années. Ce fait seul suffirait au besoin pour confirmer la vérité de nos dires, en supposant qu'il n'y eût pas de preuves plus fortes relativement, à ce qui se passe dans le monde politique et religieux."

Peut-être *John Bull* attribuerait-il aussi aux jésuites les graves dissidences qui tourmentent l'Eglise presbytérienne d'Ecosse. Que ne peuvent-ils pas, en effet, au dire des esprits forts des deux côtés de la Manche ? Vraiment, on se prendrait à rire de leur émoi affecté, s'il ne cachait une triste arrière-pensée. Mais le *Constitutionnel* se gardera bien de l'avouer ; il préfère ramasser toutes les sottises qu'il trouve contre les jésuites ; il aime mieux en imaginer même pour justifier ses attaques. Pauvres lecteurs du *Constitutionnel* et du *John Bull* ! Voltaire, votre patron, vous prendrait certainement en pitié, lui qui, élevé chez les jésuites, ne craignait pas de leur rendre témoignage, en révélant que, par les extravagances les plus haineuses contre eux, on songeait moins à avoir raison qu'à divertir le public. La question serait de savoir si le public d'aujourd'hui s'amuse beaucoup des violentes absurdités du *Constitutionnel* et consorts. *Journal des Villes et des Camps.*

### CORRESPONDANCE.

M. L'EDITEUR,

J'entends dire qu'on veut taxer les distilleries de la province. C'est très bien, pourvu qu'on les mette par là hors d'état de distribuer à si bas prix leur poison destructeur. Le honneur du peuple et la morale publique y trouveront leur profit : et les Sociétés de Tempérance en poursuivront d'autant mieux leur marche régénératrice. Mais aussi, si l'on veut être conséquent et juste envers le pays, il faut arrêter pareillement l'importation des liqueurs spiritueuses, autrement on s'attirerait le reproche de décourager l'industrie canadienne au profit du commerce étranger. A. B.

Nous ferons suivre cette correspondance du texte d'une ordonnance que le gouvernement de Mecklembourg-Schwerin a rendu le 22 septembre dernier contre l'ivrognerie et que nos législateurs pourraient aussi prendre en considération.

"Ne sont pas reconnues comme dettes légales celles qui proviennent de vente détaillée de l'eau-de-vie ; les détaillans sont tenus de dénoncer tout acte illégal commis dans l'ivresse, sous peine de 5 rixd. d'amende. L'individu ivre qui aurait commis un scandale public ou un désordre quelconque sera puni, les deux premières fois, d'un emprisonnement de trois à huit jours et, en cas de récidive, la détention pourra aller jusqu'à quatre semaines, et, selon les circonstances, elle peut être aggravée, changée en une peine corporelle. Les autorités tenues d'interdire aux individus adonnés à la boisson l'entrée des cabarets et boutiques de marchands de vin, et d'en informer dans tous les cas les propriétaires, et ceux-ci deviennent alors responsables et paieront une amende de 5 à 10 rixd. en cas de contravention. L'amende et en certains cas, la prison s'appliquent aussi à ceux qui cherchent des liqueurs spiritueuses pour les individus adonnés à l'ivresse. Les cabaretiers, marchands de vin et autres détaillans ne peuvent plus donner à boire aux gens qui entrent ivres dans leurs boutiques, sous peine de 5 à 10 rixd. d'amende."

## BULLETIN.

*Vicariat apostolique de l'Orégon.—Le Séminaire de Québec.—Nouvelles politiques locales.—Irlande.*

Nos lecteurs non seulement de Québec, mais aussi de Montréal, apprendront avec plaisir la nomination du très-rév. F. N. Blanchet au vicariat apostolique de la Colombie, (territoire de l'Orégon.) Ce vertueux ecclésiastique, né à St. Pierre, Rivière du Sud, en 1795, compléta son cours d'humanité et de philosophie au collège de Québec où il se distingua de bonne heure par son heureux caractère et sa tendre piété. Ses inclinations avaient toujours été pour l'état ecclésiastique et pour le ministère des missions; aussi, après quelques mois de vicariat dans la ville de Québec, ses supérieurs l'envoyèrent dans les postes du golfe St. Laurent, où il travaillait encore avec ardeur en 1828, quand son évêque l'appela à la cure de St. Joseph de Soulanges, dans le district de Montréal. C'est de cette cure qu'il partit en 1837, au grand regret des paroissiens, pour aller ouvrir la nouvelle mission de la Colombie, où ses travaux et ses succès font admirablement fleurir la religion. Une faiblesse considérable qu'il éprouvait dans la vue, l'avait d'abord empêché de se présenter pour cette mission lointaine; mais ayant été soudainement soulagé de cette infirmité, à la suite d'une neuvaine qu'il fit en l'honneur de St. Philomène, il n'hésita plus à croire que Dieu l'appelât à l'œuvre si méritoire de la conversion des Sauvages, et il s'y dévoua de grand cœur. Le désir même qu'il ressentait de hâter pour ces pauvres infidèles la connaissance des vérités du salut, lui fit inventer une nouvelle méthode, à l'aide de laquelle il retraça d'une manière frappante, dans une feuille imprimée, toute l'histoire de notre sainte religion. Les premiers essais qu'il en fit, au moyen de quelques lignes jetées sur le papier, en décidèrent immédiatement le succès; tellement qu'aujourd'hui chaque missionnaire s'empresse de se fournir d'un grand nombre de ces tableaux parlans, pour les distribuer aux jeunes catéchumènes qui s'en servent comme d'autant de catéchismes très-faciles à comprendre et très-nisus à retenir.

Comme on le comprend, la promotion d'un missionnaire aussi vertueux et aussi zélé ne peut que donner un nouveau développement à l'œuvre régénératrice qui s'opère dans les vastes régions du Nord-Ouest; et ce ne sera pas une consolation petite, ni une gloire médiocre pour le diocèse de Québec, d'avoir fondé, en si peu d'années, deux missions aussi importantes dans l'histoire religieuse du pays, que le sont celles de la Rivière-Rouge et de la Colombie. C'est que, de sa nature, le christianisme est fécond; et que l'Eglise catholique enfante sans cesse de nouveaux enfans pour les cieux.

Sur la demande de MM. du Séminaire de Québec, le Parlement Provincial vient de passer un acte en vertu duquel les Supérieurs et Directeurs du Séminaire sont autorisés à acquérir, pour des fins d'éducation, toutes espèces de propriétés produisant un revenu annuel de £1,000.

Les amis de l'éducation doivent se réjouir, en apprenant l'accueil favorable que nos législateurs viennent de faire à la pétition de ce respectable corps. Les effets extraordinaires, on pourrait dire, prodigieux, que cette bienfaisante communauté a su produire avec les minces revenus qu'elle perçoit (£2,000 à peu près, par an;) font presque regretter que la demande se soit bornée à si peu. Heureusement qu'il sera loisible d'y revenir. Autrement ce serait un véritable malheur pour le pays. En effet, les améliorations qui doivent suivre, sinon devancer les besoins de la société, ne peuvent manquer d'absorber bientôt cette modique somme. Il n'est pas difficile de comprendre que les moyens d'éducation doivent augmenter en proportion de la population; on pourrait même dire qu'ils doivent être plus abondans ici, car la loi qui favorise présentement les écoles élémentaires, ne manquera pas de donner un nouvel essor aux études classiques. Ce serait donc un véritable malheur, si ceux qui se dévouent si généreusement à la plus intéressante partie de la jeunesse, se trouvaient arrêtés dans une si louable carrière, faute de ressources pécuniaires. C'est pourtant ce qui ne pourrait manquer d'arriver, si la conduite de cette maison était placée dans d'autres mains; surtout si l'on compare sa dépense à celle des collèges du Haut-Canada. Nous voyons par le mémoire qui accompagne la susdite pétition, que 300 élèves, à peu près, fréquentent habituellement le collège de Québec. Cette année, 117 seulement payent £17,10 par an, pour leur pension et un certain nombre d'externes donnent aussi £1 pour le bois. Ce qui peut faire, environ, un total de £2,000. Tout le reste est *gratis*. Les recettes annuelles du Séminaire et du collège réunies, s'élèvent donc à peine à £4,000; et c'est avec cette modique som-

me, que cette bienfaisante communauté pourvoit à sa subsistance et à toutes les dépenses de son collège, qui ne peuvent manquer pourtant d'être très-considérables. On peut s'en former une idée, en observant qu'il n'y a pas moins de 17 professeurs, cette année, et deux maîtres de salles. Si le salaire, seulement des employés était payé à proportion du mérite, la somme totale des revenus des deux maisons n'y suffirait pas. Pour se convaincre de la justesse de notre avancé, il ne faut que jeter un coup-d'œil sur les dépenses du collège du H. C. Il n'y a pas fallu moins de £3034 8, seulement pour le salaire des employés de cette année, encore ne sont-ils que treize. Nous n'exagérons rien. On peut en voir les pièces justificatives mises devant l'Assemblée Législative le 6 octobre 1843, par ordre de Son Excellence. La seule comparaison de ces documens est plus que suffisante pour faire comprendre l'avantage qu'il y a d'avoir des sociétés qui, comme le Séminaire de Québec, savent procurer de si grands fruits avec d'aussi faibles ressources. Ce n'est pourtant pas le seul bien que fait cette maison. Nous pourrions en citer bien d'autres: mais nous nous abstenons d'en parler, pour ne pas blesser la modestie de ceux qui en sont les membres. Nous n'avons écrit ces lignes que pour faire observer combien il est avantageux, même sous le rapport temporel, que l'éducation soit entre les mains de personnes qui s'y dévouent et par état et par religion.

Les affaires parlementaires semblent avancer rapidement, depuis la nomination de l'hon. Caron à la présidence du Conseil Législatif.

L'élection de la cité de Montréal est fixée au 22 du courant, à la Place d'Armes, vis-à-vis de l'Eglise Paroissiale. On nous dit que M. Drummond, avocat, s'est retiré et que c'est M. Belligham qui opposera le Dr. Beaubien.

Malgré la décision des deux Chambres du Parlement, les habitans du H. C. font des efforts plus grands que jamais, pour retenir le siège du gouvernement dans les limites de leur province. Il a été passé plusieurs résolutions à cette fin, dans une dernière assemblée tenue à Kingston. L'une d'elles semble dire positivement que les habitans du H.-C. n'avaient consenti à l'union des deux provinces que sur la promesse faite par le gouverneur de fixer le siège du gouvernement chez eux. Une autre résolution demande qu'un appel soit fait aux habitans du H.-C. pour exprimer leur opinion à ce sujet. On nous assure de plus qu'un député doit partir immédiatement pour l'Angleterre, afin d'y faire valoir leur réclamation.

Pour terminer ce que nous avons publié jusqu'à présent sur les affaires d'Irlande, il ne nous reste plus que quelques mots à dire. Deux jours après l'accomplissement des faits rapportés dans notre dernier No. le bruit se répandait qu'en devait arrêter le *Grand Agitateur* dès le lendemain. Cette nouvelle causa une effervescence extraordinaire. Toute la ville de Dublin fut en émoi. Malgré cette information, M. O'Connell passa tranquillement la nuit à son Hôtel de *Merrion square*, et se rendit même, le vendredi matin, à l'église pour y entendre la messe et y communier. Vers 9 heures, le solliciteur de la couronne vint trouver M. O'Connell pour lui demander à quelle heure il lui conviendrait de se rendre chez le juge Burton, afin d'y répondre aux accusations portées contre lui. A trois heures, répondit bravement le *Libérateur* de l'Irlande, et à l'heure marquée il n'y fit pas défaut. Après quelques pourparlers avec le juge, il donna le cautionnement de £1000 par lui-même et deux autres de £500 chacun. Son procès doit avoir lieu le premier jour de la cession de Novembre.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

M. l'abbé Chiniquy, dont on a plus d'une fois remarqué les nobles efforts pour la cause de la tempérance, est en ce moment aux Eboulements, où il évangélise dans une retraite les fidèles de la paroisse, en même temps qu'il étend les rameaux de l'arbre de Tempérance qu'il a cultivé avec tant de sollicitude et de succès. Cette retraite a commencé dimanche dernier et doit finir demain.

FRANCE.

—M. Duclésieux (Achille,) qui a fait dernièrement un pèlerinage à Rome, en a rapporté un précieux et vénérable souvenir. Le souverain pontife lui a confié, pour la chapelle de Saint-Illan, diocèse de Saint-Brieuc, les restes de Saint Léon, martyr du IIIe. siècle. La translation de ces précieuses reliques a eu lieu le 25 septembre, avec une grande pompe. Sept paroisses du voisinage parmi lesquelles celle de Saint-Etienne de Brieuc, se réunirent au chant des cantiques, au bourg de Langueux, d'où elles se dirigèrent processionnellement vers Saint-Illan. Les reliques, renfermées dans une châsse enrichie de velours et d'or, reposaient sous un magnifique dais porté par des

prêtres. Mgr. l'évêque, précédé de son chapitre, fermait la marche. La procession était escortée par des soldats du 4e. léger, et la musique de ce régiment exécutait, par intervalles, de graves symphonies.

Une fois le pieux cortège arrivé à Saint-Illan, M. l'abbé Guyon a raconté, avec son éloquence entraînant, les combats, les persécutions de l'Eglise militante; il a montré la barque de Pierre, toujours agitée par les flots, toujours ballottée par le vent de la tempête, mais aussi toujours triomphante et reparaissant plus glorieuse, alors que ses ennemis la croyaient pour jamais engloutie. Ensuite, Mgr. l'évêque, après avoir donné sa bénédiction à la foule agenouillée, a été, suivi du clergé, déposer le corps saint dans la chapelle, toute remplie de lumières et de fleurs; puis, à un salut solennel a succédé le chant du *Te Deum*, et, le clergé, s'étant retiré, les fidèles ont vénéré avec recueillement les reliques de leur nouveau patron.

—Les fouilles faites à Orléansville, pour l'installation des établissements français sur ce point, ont amené une découverte des plus intéressantes. Une ancienne église chrétienne a été retrouvée dans ses fondations et dans ses mosaïques intérieures; l'inscription cidesous, placée sur le seuil même de l'édifice, ne laisse pas de doutes à cet égard. La voici telle que quatorze siècles et plus nous l'ont léguée :

*Hic requiescit sanctæ  
Memoriæ pater noster  
Reparatus episcopus  
Qui fecit in sacerdotium  
Annos VIII menses XI et  
Nos precessit in pace  
Die undecima K. A. L. A. G. PR.  
O. V. N. C. CCC. XXX. et sexta.*

Ce qui s'explique ainsi :

« Ici repose notre père Réparat, évêque de sainte mémoire, qui exerça huit ans et onze mois le sacerdoce, et qui nous a précédés dans la paix de Dieu le onzième jour des calendes d'août, l'an 430 de la naissance de Jésus-Christ. »

On pense que le cercueil qui contient les restes de saint Réparat auquel appartient cette inscription, se trouve dans l'emplacement de l'inscription elle-même; mais au départ du courrier les fouilles n'avaient pas encore été poussées assez avant pour qu'on eût pu s'en assurer.

A la réception de cette nouvelle, transmise par M. le colonel Cavegnac commandant la subdivision d'Orléansville, Mgr. l'évêque d'Alger s'est empressé de partir pour aller présider aux recherches qui pourraient avoir pour résultat de faire découvrir les reliques d'un des plus anciens évêques du pays et en même temps d'un des saints dont se glorifie l'Eglise.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des découvertes qui pourront avoir lieu, tant sur l'emplacement de l'église, que sur les autres points de la ville où des fouilles seront également faites.

#### ANGLETERRE.

—Le dimanche, 24 septembre, Mgr. l'évêque Mostyn donna la confirmation à 81 personnes tant enfants qu'adultes: parmi ces derniers se trouvaient plusieurs protestants nouveaux convertis.

—Le 25 septembre dernier une cérémonie très-intéressante eut lieu à Derby. 49 adultes protestants firent leur abjuration et embrassèrent la foi catholique. L'église ne pouvait contenir la foule des assistants, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de protestants.

#### ECOSSE.

*Emeutes des Presbytériens libres* — Les membres de l'Eglise libre d'Ecosse, n'ayant point encore de temples ouverts pour leur communion, et fatigués d'attendre la décision de l'assemblée des chefs, se sont portés à des violences, sur plusieurs points, contre les personnes et les temples de l'ancienne Eglise.

Il y a quelques jours, un soulèvement a eu lieu à Roselie. Les perturbateurs (hommes et femmes) ont entouré l'église et sonné la cloche avec violence. Les autorités étant arrivées, elle ont été reçues par une grêle de pierres et des hurlements. L'agitation était arrivée à un tel point, qu'on a dû envoyer chercher de la troupe à Cromaty. Les soldats sont arrivés: ont dû répondre par des coups de pistolets aux pierres qu'on leur jetait. Enfin, les autorités et le détachement ont dû se retirer, dans la crainte qu'on n'eût à déplorer la mort de quelques personnes. Une femme a été arrêtée.

A Kosken, à Kiltearn, de semblables scènes ont eu lieu ainst qu'à Aberdeen.

#### PRUSSE.

—On écrit d'Erfurth, le 21 septembre: « Dans le courant de cette année, notre ville a été témoin du retour de six personnes notables au sein de l'Eglise catholique; de sorte que depuis l'année 1840, nous avons eu le bonheur de voir trente de nos frères chercher dans la véritable Eglise un refuge contre les désespérantes théories rationalistes, nées de l'incrédulité protestante... »

#### ÉTATS-UNIS.

*Elections Episcopales.* — Une personne très respectable et digne de confiance nous informe que dans une assemblée solennelle de la Sainte Congrégation de la Propagande du 18 septembre, il fut décidé que l'on supplierait Sa Sainteté de confirmer les nominations faites au dernier Concile Provincial de Baltimore, excepté celle du Vicaire Apostolique du territoire de l'Orégon, le membre de la compagnie de Jésus qui avait été désigné, ayant refusé d'acquiescer au désir du Concile. Les nominations seront comme suit:

M. Ignatius Reynolds, V. G. du diocèse de Louisville, pour être de Charleston.

M. Wm. Tyler, V. G. de Boston, pour être évêque de Hartford, Connecticut; nouveau diocèse.

M. John Fitzpatrick, pasteur de l'église de Ste. Marie, Boston, pour être coadjuteur de l'évêque de Boston.

M. John McCloskey, pasteur de l'église St. Joseph, N. Y., pour être coadjuteur de l'évêque de N. Y.

M. J. M. Henni, V. G. de Cincinnati, pour être évêque du nouveau diocèse de Milwaukee, Wisconsin.

M. Wm. Quarter, pasteur de l'église Ste. Marie, N. Y., pour être évêque du nouveau diocèse de Chicago, Illinois.

M. Andrew Byrne, pasteur de l'église de la Nativité, N. Y., pour être évêque chez Petit Rocher, Arkansas.

M. F. N. Blanchet, V. G. de l'évêque de Québec et missionnaire des territoires de la Colombie et de l'Orégon depuis 1838, pour être Vicaire Apostolique de l'Orégon.

La personne qui nous donne ces nouvelles étant dans la confiance de la Ste. Congrégation nous n'hésitons pas à les publier, quoiqu'il puisse s'écouler quelques semaines avant que l'on reçoive les documents officiels.

#### Catholic Herald.

*Puséisme à New-York.* — Nous tirons du *Courrier des Etats-Unis*, le fait suivant qui nous paraît d'un heureux présage pour l'avenir. Cette anecdote s'est passée à New-York dans le cours de septembre dernier. Voici la narration et les réflexions de ce journal.

Il s'opère en ce moment, dans l'ancien et le nouveau monde, un mouvement religieux sur lequel nous devons arrêter quelques peu notre attention.

Il y a longtemps que nous avons signalé les progrès remarquables que faisait le catholicisme au sein de la société américaine, et surtout dans les états de l'ouest qui sont le berceau d'un nouvel empire au milieu même de l'empire anglo-américain. Tandis que nous signalions ces progrès et que nous tâchions d'en expliquer les conséquences sur l'avenir social et politique de ce pays, la presse européenne ne signalait pas de moindres développements pris par le catholicisme au milieu de la société anglaise. Le protestantisme se trouvait donc, d'après ces remarques, attaqué, pressé simultanément dans son ancien et dans son nouveau berceau, dans l'ancien et le nouveau monde; il était entamé dans la personne de ses pères et dans celle de ses enfants, dans son passé, son présent et son avenir.

Un fait éclatant est venu bientôt corroborer ces observations que des esprits aveugles traitaient de rêves et d'utopies. Une partie nombreuse, la partie la plus jeune, la plus éclairée, la plus vivace du clergé anglais, ayant à sa tête le docteur Pusey, a été tout à coup soupçonnée, accusée et déclarée coupable de tendances occultes vers l'église catholique romaine, ou du moins vers quelques uns de ses dogmes les plus importants. Nous ne voulons pas entrer ici dans l'analyse des doctrines du papauté et l'insuffisabilité du chef de l'église, en l'avouant comme le successeur de St. Pierre; qu'ils reconnaissent explicitement la supériorité de la règle catholique sur la règle réformée, en déclarant que si le mariage ne rend pas le prêtre indigne celui qui vit dans le célibat est placé dans des conditions meilleures pour remplir sa mission d'abnégation et de divin sacerdoce; qu'ils croient volontiers au purgatoire, à l'efficacité des prières adressées aux saints, etc. Cela n'empêche pas que les adeptes du puséisme repoussent l'accusation d'apostasie, lancée contre eux par les réformés; mais qu'importe les mots, quand les choses restent?... De même que la providence n'a pas permis à l'homme de voir physiquement et tout à la fois devant et derrière lui, elle n'a permis souvent aux plus belles intelligences que de voir un côté des choses morales. L'homme pose un principe, et la providence se charge d'en tirer les conséquences, de même qu'elle nous laisse ensemencer le sol et qu'elle se charge d'en faire sortir le fruit. Le puséisme, suivant nous, est un pas fait par le protestantisme vers l'église Romaine; ce pas pourra être suivi d'un tems d'arrêt plus ou moins long, mais l'impulsion est donnée tôt ou tard elle reprendra son cours.

Cela est si vrai que ce grand mouvement religieux, qu'on pourrait appeler du nom de progrès en arrière, avait à peine renoué le monde social européen que l'Amérique en ressentait le contrecoup. La persécution subie par le puséisme en Angleterre, en a fait sortir soudain des rejetons sur le sol américain: c'est que la persécution est aux idées nouvelles ce que la rosée est aux plantes naissantes. Des controverses se sont donc immédiatement établies dans l'église réformée, et ces controverses ont dégénéré en guerre ouverte le jour où un adepte du Dr. Pusey, un jeune pasteur américain, M. Carey, a reçu l'ordination des mains de l'évêque de l'Eglise protestante épiscopale de New-York. Ce jeune pasteur écrivit entre autres choses que la séparation de Rome avait été un acte justifiable. Il fut signalé à l'évêque de ce diocèse, qui a nom Onderdonk, et celui-ci, après avoir entendu l'accusé et les accusateurs, donna raison au premier et lui administra les ordres sacrés. Deux prêtres de l'Eglise épiscopale, les docteurs Athon et Smith, protestèrent contre cette introduction d'une herbe galeuse dans le bercail, en appelèrent au jugement du public, et se retirèrent de l'église. Cette scission fit un grand scandale.

Les scissionnaires trouvèrent de nombreux approbateurs, et, parmi ces approbateurs, figurèrent l'évêque de l'Illinois et celui de l'Ohio. Les choses

en étaient là, quand est arrivée l'époque fixée pour la célébration du cinquante-neuvième anniversaire de la fondation de l'église protestante épiscopale dans le diocèse septentrional de l'état de N.-Y. Cette déclaration a eu lieu avant-hier jeudi dans l'église St. Paul de N.-Y., et elle avait attiré une foule immense, car on savait que le schisme, éclaté dans le sein de l'église, serait exposé, et probablement discuté à la tribune de cette espèce de concile. Cette attente n'a point été trompée, et les débats, soulevés par cette affaire, sont le plus grand événement du jour. Nous allons donc brièvement les résumer.

L'évêque Onderdonk ouvrit la séance par un discours. Après avoir exposé les affaires de l'église pendant l'année écoulée, il arriva à l'ordination de M. Carey, et à la protestation à laquelle elle donna lieu. A ce sujet, l'évêque déclara qu'il a agi en connaissance de cause, et qu'il ferait encore ce qu'il a fait. Il ne reconnaît aux prêtres le droit d'objection qu'avant l'ordination du candidat, mais lorsque les objections ont été écartées, le candidat reconnu digne et sacré, une protestation qui en appelle au public est un acte indécent, illégal, et conduisant au désordre. "L'église, dit l'évêque protestant, reçoit ses pouvoirs et prérogatives directement du ciel, et les évêques tiennent leurs privilèges de Dieu et non des hommes. Ils ne doivent aucun compte au public; ils agissent sous leur propre responsabilité. L'église est fondée pour diriger le monde, pour le combattre parfois, et non pour le consulter et lui obéir." Cette doctrine de l'infailibilité des évêques a produit une vive sensation. En l'admettant, en effet, on ne peut plus traiter d'absurde l'infailibilité du pape qui, de l'aveu des protestants eux-mêmes n'est que le successeur le plus immédiat des droits de St. Pierre. Entraîné par la force de la logique vers ce rapprochement, l'évêque épiscopalien a rendu un hommage involontaire à la papauté. "Si la réformation a eu de grands bénéfices, n-t-il dit, elle n'a pas été entièrement libre d'inconvénients, dont un a été de faire croire à certains protestants que tout était juste et bon dans leur dogme, et que tout était mauvais dans le catholicisme romain. L'église romaine était le centre du salut et de la vérité, avant que les erreurs et les vices de quelques hommes vinsent en souiller la pureté; mais tout ne doit pas être condamné indistinctement en elle."

Cet hommage partiel rendu à l'église romaine est une chose grave, nous le répétons, en vertu de la rareté du fait. Le fanatisme protestant ne nous a point accoutumés même à cette demi-justice. Aussi un journal qui s'est fait l'organe des épiscopaliens pursang, le *Courier and Inquirer*, dénonce-t-il le discours de l'évêque comme une contrefaçon des bulles du pape. Nous examinerons plus loin les bases de cette dénonciation.

La convention épiscopale ayant à procéder à son organisation, après le discours de l'évêque, les deux partis opposés ont engagé le combat sur des questions d'élection. Dans cette première escamouche, les opposans, qui se composent en général des laïques attachés au service de l'église, avaient pris pour drapeau les noms des docteurs Athon et Smith, scissionnaires. Mais le parti de l'évêque l'emporta par une majorité de 92 voix sur 117, nombre total des membres du clergé présents à la convention. Le nombre des laïques représentant les diverses paroisses ou congrégations est de 54, et l'on va voir que si les doctrines de l'évêque ont pour elles la majorité de son clergé, elles ont contre elles la majorité des laïques, et par conséquent, de son troupeau.

En effet, un laïque, le juge Oakley, ayant présenté deux résolutions tendant à ce que les délégués à la convention fussent chargés de rédiger et discuter deux *canons* destinés à résoudre les difficultés soulevées par l'ordination de M. Carey et à restreindre les droits de l'évêque, le parti de ce dernier donna 95 votes pour que la motion fût écartée, mais sur les 54 laïques, qui cette fois eurent droit de prendre part au vote, 39 seulement votèrent contre la motion, et 15 pour. Les réglemens exigeant la majorité dans les deux ordres, pour faire écarter une motion, celle du juge Oakley a été admise à la discussion, qui a commencé hier matin vendredi et finira Dieu sait quand.

Il est donc constaté par des chiffres que le clergé épiscopalien se trouve aujourd'hui en désaccord avec la majorité de ses ouailles, il est ouvertement accusé de tendre au puseïsme et au catholicisme romain. Le schisme qui va s'en suivre, arrêtera-t-il cette tendance? Nous ne le croyons pas. L'agitation des esprits est comme celle de l'atmosphère; elle attise le feu, elle ne l'éteint pas. Déjà le *Courier and Inquirer*, nous l'avons dit, a signalé les adeptes du puseïsme comme des traîtres au pays. Et pourquoi? "Parce que, dit ce journal, nous tenons le puseïsme comme ne faisant qu'un avec le catholicisme romain, et que ce catholicisme est en guerre avec la liberté civile et religieuse; aucun peuple, dont la majorité reconnaît l'autorité du pape et de la prêtrise, n'est qualifié pour faire ou pour garder des institutions républicaines. Voilà pourquoi nous jetons le cri d'alarme. . . . Excepté cela, et pour nous mêmes, nous nous laisserions aussi volontiers gouverner par un pape et un clergé catholique, que par des prêtres puseïstes ou anabaptistes. Que les religions soient toutes également tolérées et les droits et privilèges de tous également défendus."

Cette conclusion contraste platement avec les prémisses. Si vous reconnaissez la liberté des opinions religieuses, pourquoi donc jetez-vous l'anathème sur ceux que vous accusez de passer aux rangs du catholicisme? Parce qu'il est inconciliable avec des institutions républicaines. . . . Et en qui est-il plus inconciliable avec ces institutions que le protestantisme tel que vous le pratiquez ici? Mais ne confondez pas; cette autorité est purement spirituelle, son royaume n'est pas de ce monde, suivant la parole de

son divin fondateur. Il fut un temps, il est vrai, où la papauté voulut s'arroger un pouvoir temporel absolu et régner sur les rois de ce monde, mais ces prétentions sont abandonnées depuis longtemps. (1) Quant à la puissance morale de la papauté, quant à ce trône que la raison d'une partie de l'humanité a reconnu dans le domaine de ses croyances et de sa foi, ne se trouvent-ils pas dans le protestantisme comme dans le catholicisme? La bible n'est-elle pas votre pape? Le seul avantage que vous trouvez à cette substitution, c'est que votre pape est muet et que chacun l'interprète à sa guise. Aussi avez-vous cent infailibilités pour une, et vous avouerez que, dans ce cas, le ridicule est en proportion directe avec le nombre.

D'ailleurs, quelle différence y a-t-il entre la toute puissance des papes et celle de vos évêques, telle qu'elle vient d'être posée dans la convention épiscopale? Aucune, vous le reconnaissez vous-même. Mais ce n'est pas seulement la toute puissance du pape que vous signalez comme pernicieuse, c'est celle de la prêtrise en général. Il est au moins bizarre que vous émettiez cette idée à propos du catholicisme. Prétendriez-vous, par hasard, que le despotisme des prêtres catholiques soit plus rigide que celui des protestants. L'histoire contemporaine est là pour vous donner un démenti, car si les Etats-Unis et l'Angleterre passent pour les pays les plus avancés en fait de liberté politique, ils sont reconnus comme les plus soumis au despotisme religieux. Osez-vous comparer l'aisance, la liberté, la poésie de la vie sociale en France, en Espagne, en Italie, à l'austérité prosaïque et froide de la vie anglaise ou américaine? Le catholicisme compte-t-il aujourd'hui dans son sein des fanatiques et des épileptiques comme les puritains, les quakers, les anabaptistes, les méthodistes ou les trembleurs? Le protestantisme en est aujourd'hui au temps du moyen-âge. S'il n'en était pas ainsi, verrait-on les esprits se remuer de toutes parts et agiter toutes ces questions qui peuvent se résoudre et se qualifier en un seul mot, c'est d'obtenir la réforme de la réforme. Sous ce rapport, le luthérianisme en est aujourd'hui au commencement de la fin. Cette prétendue épuration a besoin d'être épurée à son tour, et si, par cette transformation, son essence se rapproche davantage du catholicisme romain, la liberté n'y perdra rien. Ce n'est pas par la main de la religion, quelle qu'elle soit, que la forme républicaine disparaîtra de l'Amérique du Nord, si jamais elle doit en disparaître. Nous dirons plus, c'est que le sentiment religieux a été jusqu'à présent la seule sauvegarde de cette forme de gouvernement en Amérique. C'est lui seul qui a été le ciment de cette construction sans états; lui seul l'a soutenue. A la place des Américains et de leur austérité religieuse, mettez un peuple athée ou même indifférent, et vous n'aurez qu'un chaos. En effet, les sociétés ne se gouvernent pas d'elles-mêmes; il leur faut une base et un moteur quelconque. Ce moteur, c'est ou le respect de la religion qui est le despotisme de Dieu, ou le respect de la royauté, qui est le despotisme d'un homme, ou le respect de la loi, qui est le despotisme de tous. Un peuple peut vivre avec l'un ou l'autre de ces éléments, il ne le saurait, s'il est privé des trois. En bien, la loi est nulle ou à peu près en Amérique, le pouvoir humain y est nié, celui de Dieu seul y est reconnu, et c'est là ce qui fait le salut du pays. Les prêtres en sont les véritables législateurs, la bible en est la vraie constitution, les églises le vrai capitoile.

Le catholicisme, qui est l'unité dans la religion, c'est-à-dire la force, ne pourrait donc que contribuer à l'affermissement de l'édifice social, souvent miné par les dissentimens des sectes réformées qui défont, par là, d'un côté, le bien qu'elles font de l'autre. Le catholicisme n'est point à l'état d'essai dans le Nouveau-Monde. Il règne presque exclusivement dans la Louisiane, et nous ne sachions pas qu'il y contrarie en rien le mécanisme républicain. Au Canada, où il règne également, le parti catholique est celui de la liberté, celui qui demande et prêche l'égalité contre les protestants qui réclament un gouvernement de privilèges. Au Mexique, et dans toutes les républiques de l'Amérique du Sud, les prêtres catholiques, si puissans, ont-ils empêché l'affranchissement de ces contrées? N'ont-ils pas porté la croix en tête des populations insurgées et combattant pour leur indépendance? Et le pouvoir de ces prêtres n'est-il pas le seul élément d'ordre, la seule garantie de sécurité qui aient survécu dans le cœur de ces jeunes populations trop tôt délivrées d'une tutelle salutaire? Le catholicisme, là, comme ici le protestantisme, est le principal soutien d'une forme de gouvernement qui tomberait sans cet appui. Il est donc un élément de liberté, parce qu'il est un élément d'ordre et de moralisation, qui rendra toujours la domination de la loi civile d'autant moins nécessaire et d'autant plus facile que celle de la loi religieuse sera la plus forte. Là est le secret de l'affranchissement futur de l'humanité.

NOUVELLE-ORLÉANS.

LETTRE DU CARDINAL FRANSONI,

Préfet de la Propagande, à Mgr. Blanc, évêque de la Nouvelle-Orléans.

Monseigneur.—Des rapports sont parvenus à la Sacrée Congrégation de la Propagande, annonçant que les troubles excités à la Nouvelle-Orléans après la mort du curé de la cathédrale n'étaient pas encore apaisés et que cela venait de ce que les marguilliers de la dite cathédrale ne voulaient pas obtempérer aux injonctions de Votre Grandeur. Je pense que vous savez que Sa Sainteté, le pape Léon douze, par des lettres apostoliques en forme de bref datées du seize août 1812, et adressées à Monseigneur Rosati, évêque de Saint-Louis, et alors administrateur de la Nouvelle-Orléans, déterminait ce

(1) La papauté ne s'est jamais arrogé ce pouvoir: tous les hommes éclairés, même protestants, en conviennent aujourd'hui.—Note du R. des M. R.

qu'il y avait à faire pour maintenir contre ses sortes de tentatives la puissance et l'autorité épiscopales. J'envoie à votre Grandeur une copie de ce Bref apostolique que l'on dit ne pas se retrouver à la Nouvelle-Orléans ; et j'espère que ceux qui jusqu'ici s'étaient écartés de leur devoir, ayant pris connaissance de ce qui est arrêté dans ce bref par le Saint-Siège, verront qu'ils se sont trompés, et vous rendront le respect et l'obéissance qu'ils vous doivent. Ce dont je puis assurer Votre Grandeur, c'est que la Sacrée Congrégation de la Propagande ne manquera jamais à défendre les droits de la puissance et de l'autorité épiscopales. Je prie Dieu qu'il accorde à Votre Grandeur des jours longs et heureux.

De Votre Grandeur tout dévoué,  
J. PH. CARDINAL FRASONI, Prêfèt.

COPIE DU BREF DU PAPE LEON DOUZE, A MGR. ROSATI.

A notre vénérable frère Joseph, Evêque de Saint Louis, et Administrateur Apostolique de l'Eglise de la Nouvelle-Orléans.—LEON DOUZE, PAPE.

Vénérable frère, salut et bénédiction Apostolique.—Plus nos fils, qui sont ceux de l'Eglise Catholique, sont éloignés de nous, plus est profond le sentiment de tendresse paternelle que nous avons pour eux, et plus vive est notre sollicitude pour leur salut éternel. C'est pourquoi nous avons ressenti une grande inquiétude à la lecture des lettres par lesquelles vous nous avez annoncé que les marguilliers de la paroisse de la Nouvelle-Orléans, avaient demandé au Congrès des Etats-Unis la faculté de rejeter les curés que l'Evêque aurait choisis sans leur consentement et celui du peuple, ce qui est la même chose que s'ils prétendaient s'arroger les droits épiscopaux, et renverser par la base la discipline de l'Eglise Catholique, observée dans le monde entier. Vous savez qu'il n'y a pas longtemps les marguilliers de l'Eglise Cathédrale de Philadelphie s'étaient rendus coupables de la même témérité ; mais notre prédécesseur, Pie VII, d'heureuse mémoire, dans une lettre adressée à l'Archevêque de Baltimore, les reprimanda sévèrement, et les pressa de venir promptement à resipiscence. Néanmoins les marguilliers de Philadelphie méprisant la voix du premier pasteur, et abusant de la trop grande bonté de leur Evêque, continuèrent à marcher dans la voie du schisme dans laquelle ils étaient entrés, et en vinrent au point de faire une sorte de convention avec leur Evêque, et l'amener à approuver une déclaration qui, en plusieurs points, portait gravement atteinte à l'autorité épiscopale, et déclarait que l'élection des curés appartenait pour ainsi dire aux marguilliers. Aussitôt que la Congrégation de la Propagande, qui veille infatigablement à l'accomplissement de ses devoirs, fut instruite des faits, elle se plaignit amèrement à l'Evêque de Philadelphie, de la démarche qu'il avait faite inconsiderément, et elle prononça que les susdites convention et déclaration méritaient une désapprobation formelle ; jugement que nous confirmâmes par la force de notre autorité Apostolique. Les lettres qui furent envoyées en notre nom à l'Evêque de Philadelphie et aux autres Evêques des Etats-Unis pour leur donner connaissance du jugement que nous avions confirmé firent une profonde impression sur l'esprit des catholiques. L'Evêque de Philadelphie les lut lui-même à l'autel en présence de son peuple, et ordonna qu'elles fussent lues dans toutes les églises de son diocèse. Elles furent livrées à l'impression et rendues publiques, et depuis ce temps la convention de Philadelphie a été considérée comme non avenue. D'après cela, que dirons-nous des marguilliers de l'Eglise de la Nouvelle-Orléans, qui cherchent à renouveler la tentative audacieuse de ceux de Philadelphie et qui résistent avec opiniâtreté au jugement Apostolique que nous avons porté, et qui ne doit pas leur être inconnu ? Est-ce aux marguilliers ou aux Evêques que Jésus-Christ a donné son Eglise à conduire ? Est-ce le troupeau qui doit commander au pasteur, ou le pasteur qui doit être à la tête du troupeau ? Ceux qui s'efforcent de porter atteinte aux droits des Evêques, et de renverser la discipline universelle de l'Eglise, ne méritent-ils pas que l'on déploie contre eux la sévérité des peines canoniques ? Mais autant l'obstination des marguilliers de la Nouvelle-Orléans a blessé notre cœur, autant nous avons été consolés, vénérable frère, par la manière dont vous avez mis vos soins, et montré votre zèle à prévenir ou à réprimer leurs efforts déréglés. Mais comme afin de lever tous les doutes qui pourraient exister encore dans l'esprit des personnes peu instruites, vous désirez, vénérable frère, que nous fussions intervenir notre autorité Apostolique, pour étouffer et apaiser tous ces troubles ; condescendant de tout notre cœur à vos désirs, par ces présentes lettres Apostoliques nous blâmons entièrement et hautement la tentative et la demande des marguilliers de la Nouvelle-Orléans et nous déclarons qu'elles doivent être absolument repoussées. Et après que vous aurez fait connaître notre sentiment aux marguilliers de la Nouvelle-Orléans, nous avons la confiance que se repentant de leur conduite, ils rentreront dans le devoir et que par leur retour ils nous procureront autant de joie qu'ils nous ont causé d'affliction par leur égarement. Et dans le cas même où, ce qu'à Dieu ne plaise, ils ne se soumettraient point à notre décision, nous sommes persuadés que les sages législateurs de cette république, qui ont la charge et l'intention de préserver de toute atteinte le culte de la religion catholique ne prêteront pas l'oreille à la demande des marguilliers de la Nouvelle-Orléans. Pour vous, vénérable frère, reprenez, réprimandez, suppliez en toute patience et doctrine ceux de la révolte desquels vous avez à souffrir dans ce diocèse : priez pour la paix et la tranquillité de l'Eglise catholique à laquelle on suscite partout des difficultés ; écarterez le troupeau des pâturages empoisonnés, et éloignez les loups ; et souvenez-vous de nous dans vos prières ; et afin que vous accomplissiez tous ces devoirs avec plus d'empressement et de ferveur, nous vous accordons affectueusement à vous et à votre troupeau notre bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, à Saint Pierre, le seizième jour d'août mille huit-cent-vingt-huit, la cinquième année de notre pontificat. LEON DOUZE Pape.  
Certifié conforme à l'original.

PIERRE CAPRANO,

Archevêque d'Icone, Secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

—Dans ce bref le Saint-Père déclare positivement l'Evêché de la Nouvelle-Orléans sur le même pied que les autres évêchés des Etats-Unis, en référant à la marche suivie envers les marguilliers de Philadelphie. Il fait voir ainsi la vanité de certaines exceptions, privilèges et franchises que de prétendus Catholiques essayent encore de faire valoir. La question de la nomination du curé est si positivement résolue, les droits des évêques sont tellement établis, et les tentatives des Marguilliers si formellement rejetées, qu'il est impossible qu'il y ait un seul Catholique, qui après avoir entendu la voix de Souverain-Pontife, puisse encore avoir quelques difficultés, à moins que ce ne soit ces Catholiques qui nous ont habitués depuis quelque temps à les entendre nier le pouvoir du Saint-Siège, l'autorité spirituelle de l'Eglise et la divinité même de Jésus-Christ.

Quant aux hommes égarés qui ne font entendre que des menaces de violence, nous aimons à croire qu'ils sont désavoués par les gens respectables de toutes les opinions. L'indépendance qu'ils réclament, et que personne ne leur conteste, ne consiste point à asservir la conscience d'autrui. Si au nom de la liberté, ils prétendent secouer le joug de l'Eglise Catholique, à eux permis ; mais nous réclapons, nous, au nom de la même liberté, le droit de rester fidèles à l'autorité spirituelle de cette Eglise dont la voix est pour nous la voix de Dieu, et ils comprennent bien peu la vraie liberté, en menaçant de violation de personnes ou de domicile, ceux qui ne seront pas de leurs avis. Si, du reste, ils prétendent par ces menaces intimider l'Evêque ou son clergé, ils se trompent. Les menaces de violence et de vexations, d'incendie et de poignard, ne feront devier les prêtres catholiques de la Louisiane, de la ligne de conduite que leur conscience leur a tracée.

Propagateur Catholique.

## NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Accidens.—Nous regrettons d'avoir à annoncer que jeudi dernier, vers 3 heures P. M. trois habitants qui traversaient du Lac des deux Montagnes à l'embouchure du Canal de Beauharnais se sont noyés. Il paraît que les hommes qui étaient dans le canot étaient en querelle, et s'étant levés ils firent chavirer le canot et disparurent pour toujours.

Aurore.

—Noyé à Kamouraska dans la journée de vendredi dernier, M. Alexandre Duperré, noir, en faisant en canot le trajet du village de Kamouraska à l'anse St. Denis, en compagnie de M. St. Pierre. Il est mort victime de son héroïsme ; leur embarcation ayant chaviré, M. Duperré parvint à s'y accrocher ; s'apercevant que son compagnon avait disparu il se jeta à la nage et à trois différentes reprises il le ramena au canot ; mais le dernier effort l'avait épuisé ; quand on apporta le secours M. St. Pierre fut retiré sans connaissance ; son libérateur n'était plus. Ce dernier trait suffit pour faire connaître le cœur de l'estimable jeune homme que le pays vient de perdre.

Castor. (Journal publié à Québec.)

—Un capitaine se rendait à son bord : avec une chaloupe de pilote, s'est noyé le 4 du courant. Le pilote a pu se sauver.

Idem.

ANGLETERRE.

—Un des résultats de la pérégrination anglaise à Eu n'est pas sans importance pour le cabinet Saint-James. Lord Aberdeen a emporté l'assurance positive que jamais le ministère actuel, ni le système personnel, aussi longtemps qu'il lui resterait souillé de vie, ne donneraient le moindre appui, ni matériel, ni moral, aux partisans du rappel irlandais. On a promis, de plus, de ne laisser faire, en cas de conflagration, aucune exportation ni d'armes, ni de munitions pour l'Irlande. C'est à la connaissance de cette déclaration qu'il faut attribuer la sortie violente de M. O'Connell contre l'ordre de choses en France.

IRLANDE.

—Nous reproduisons les correspondances des journaux de Londres, en faisant remarquer qu'elles en aient presque toutes d'ennemis du rappel.

Dublin, le 10 octobre.

Le parti orangiste n'a pas cessé de répandre des bruits sur le projet du gouvernement d'arrêter M. O'Connell. On disait qu'il avait dû donner caution, ayant à répondre à la prévention de sédition. Des arrestations et des poursuites nouvelles (et il paraît que plusieurs sont résolues) seraient tout à fait impolitiques, maintenant que les repealers se sont soumis. Des accusations de sédition sont déjà formulées contre M. O'Connell et beaucoup d'autres, et même contre quelques journaux. Des modèles de mandats d'arrêt ont été envoyés de Dublin-Castle au ministère de l'intérieur, qui avait donné l'ordre formel que rien ne se fit sans sa sanction. Lord de Grey avait rapporté à Dublin le projet de proclamation contre le meeting de Clontarf, rédigé par sir W. Follet.

Que fera le gouvernement ? il serait mieux qu'il supprimât d'abord l'association du repeal, puis, qu'il exerçât des poursuites contre Dan. O'Connell. Jusqu'à ce moment, aujourd'hui 10 octobre, M. O'Connell n'a encore reçu aucune citation des autorités.

Il résulte des relevés officiels que le chiffre des forces effectives concentrées en ce moment en Irlande est de 25,000 hommes.

Les nouvelles des provinces s'accordent à dire que la défense faite par le

gouvernement de donner suite au meeting de Clontarf a produit d'autant plus de sensation que le bruit de l'arrestation de M. O'Connell s'était répandu simultanément.

Tous les paroissiens de Callintubber et Borriscarra, dans le comté de Mugo, se sont rassemblés pour protester constitutionnellement contre la continuation de la législation de l'étranger.

— Les patriotes de Limerick ayant appris l'audace du gouvernement, qui venait de défendre le meeting de Clontarf, se sont réunis. Presque tous les aldermans conseillers municipaux étaient présents. Le fauteuil a été occupé par le révérend M. D'arcy : on a parlé avec dédain de la mesquine invention de l'ennemi, et l'on a adopté des résolutions exprimant une confiance sans limites dans M. O'Connell; et la ferme résolution de suivre la marche qu'il dictera dans cette crise.

Dans cette résolution, les repealers de Limerick protestent contre l'illégalité de la défense faite par le gouvernement au peuple de se réunir pour pétitionner; on ne peut pas défendre des réunions de cette nature sous le simple prétexte qu'il pourrait y avoir des désordres, et d'autant que l'expérience avait déjà prouvé que beaucoup d'autres meetings de même nature avaient été pacifiques et bien ordonnés. La résolution, revêtue du timbre de la corporation, a dû être transmise à M. O'Connell. M. O'Connell, était-il dit par celui qui a fait la motion de l'envoi de la résolution à son adresse; M. O'Connell a toujours été l'apôtre de la paix et l'avocat du bon ordre, et il doit avoir la confiance sans limite de tous les Irlandais, quelle que soit leur opinion politique.

— On écrit de Dublin, le 10, au même journal :

« Tout le monde s'accorde à constater non pas seulement la modération, mais encore la pusillanimité dont a fait preuve M. O'Connell depuis trois jours. Il est difficile que le grand agitateur puisse battre monnaie avec succès. Maintenant, il faut que le gouvernement ne rétrograde point d'un seul pas. On dit que, loin d'être disposé à faire des concessions, le gouvernement est décidé à frapper vigoureusement les principaux chefs de la trahison. On désigne plusieurs personnes qui seraient l'objet de poursuites; mais la chose est trop problématique encore pour que l'on puisse en parler. Parmi les résolutions qui ont le plus attiré l'attention des officiers de la couronne, est celle adoptée au meeting de Mullaghmast : on y disait qu'à la reine et aux lords et aux communes d'Irlande seuls appartenait le droit de faire des lois pour les Irlandais. Cette résolution est, à ce qu'il paraît, en opposition flagrante avec le préambule de l'acte d'union.

« Le bruit court que de nouvelles procédures vont être commencées; et déjà mêmes les actes préliminaires auraient eu lieu devant un magistrat sous la foi du serment. Quant aux résolutions adoptées à Mullaghmast ce sont les premières et les seules résolutions adoptées dans ces meetings qui aient été publiées textuellement par les journaux. L'association du repeal doit s'assembler demain, dans le but de prendre en considération un projet de réponse au manifeste pour l'esclavage, publié par les repealers de l'Ohio ainsi que le projet d'adresse au peuple d'Irlande, pour apaiser l'irritation produite par la dernière proclamation. »

— On lit dans la correspondance de Dublin, 10 octobre, du *Standard*.

« L'agitation causée par les événements de samedi et dimanche, a cessé entièrement. Les repealers de Manchester et de Liverpool sont retournés chez eux, et notre ville présente son aspect ordinaire de tranquillité. La mesure du gouvernement n'a causé nulle surprise; ce qui fait qu'aucune rébellion n'a eu lieu. Hier au soir, au dîner, il ne s'est passé rien d'extraordinaire. La voix altérée de M. O'Connell prouve, à la satisfaction générale qu'il sent qu'il a été trop loin, et que le gouvernement a les moyens de le forcer à obéir à la loi. On dit que le premier acte du lord-Maire qui sera élu, sera de convoquer un meeting-monstre; mais je pense qu'il ne le fera que s'il est soutenu par O'Connell et ses partisans. On assure qu'une nouvelle proclamation va être publiée contre les meetings de l'association, et que même des poursuites seront exercées contre O'Connell vers le temps de la Trinité. »

#### ESPAGNE.

— Au dîner qui lui a été offert dernièrement par la municipalité de Londres, Espartero s'est vu l'objet de plus tendres sympathies. On a voté une résolution dans laquelle le *common council* a déclaré « avoir vu avec désappointement et regret la retraite forcée du régent d'Espagne, d'un pays qui, sous sa direction zélée et patriotique, faisait de rapides progrès dans la voie du gouvernement constitutionnel et d'une saine politique intérieure. » Le lord-maire a commenté la pensée qui avait inspiré cette résolution. Il en a appelé au repentir des Espagnols. Je ne doute pas, a-t-il dit, que, si nous ne voyons pas de nouveau Espartero à la tête des affaires, nous verrons du moins triompher ses principes. »

L'ex-régent a mis dans sa réponse l'effusion qu'il devait à un peuple auquel il livrait l'Espagne; il a rappelé les circonstances de sa chute, l'attribuant à son respect trop scrupuleux pour la constitution.

« Comme soldat et comme régent d'Espagne, a-t-il ajouté, j'ai toujours fait tous mes efforts pour obtenir l'indépendance, la liberté et le bien-être de mon pays, et pour consolider le trône constitutionnel de ma reine. L'Espagne, aujourd'hui malheureuse, sera un jour aussi prospère qu'elle mérite de l'être et liée d'une manière étroite avec l'Angleterre, son alliée naturelle et avec toutes les nations civilisées. Elle fournira son contingent au bonheur universel du monde. »

Si l'Espagne doit être heureuse, ce ne sera, certes, ni avec les principes

d'Espartero, ni avec l'amitié de l'Angleterre, qui ne sera jamais son alliée naturelle.

#### PRUSSE.

— Tous les bruits s'accordent à dire que l'empereur de Russie et le roi de Prusse sont dans les meilleurs termes d'amitié. La Suède et le Danemark se rapprocheront de l'alliance russo-prussienne : la première pour assurer le trône à la dynastie régnante, et le dernier pour ne pas devenir la proie d'un protectorat occidental. La politique commerciale russe sera moins sévère et moins stricte pour l'année prochaine, ce qui contribuera puissamment à faire cesser l'antipathie de la nation prussienne contre les Russes.

#### TAITI.

— Il paraît que l'Angleterre ne veut pas en finir avec ses mauvaises chicanes au sujet de Taïti. Au dire du *Sun*, le cabinet de Saint-James aurait envoyé ici une remontrance fort énergique contre la saisie de l'île de Taïti au nom de la nation française. Eh! mon Dieu! il n'y a point eu de saisie mais seulement offre de notre protectorat; ou plutôt, malgré la lettre si bizarre que les missionnaires protestants lui ont fait écrire à sa cher sœur Victoire, la reine Pomaré a imploré notre appui, afin de pouvoir secourir le joug de ces prédicants. Voilà ce que le *Sun* appelle une saisie. Il ajoute que probablement la puissance de la reine Pomaré lui sera remise. C'est-ce à dire qu'on espère voir M. Guizot renoncer à l'influence du pavillon français dans ces lointains parages?

*Journal des Villes et des Campagnes.*

## UNE PRISONNIÈRE D'ÉTAT.

### NOUVELLE.

Il y a douze ans, me dit M. X..., je quittai la maison de mon père avec les projets que voici :

Arriver à Paris, passer six mois dans l'atelier d'un peintre, en vivant sur les 600 francs qui formaient toutes mes ressources; et, au bout de ce temps, mettre mes pinceaux au service d'un brocanteur de tableaux, tout en continuant mes études régulières si mon budget et mes dispositions me le permettaient; dans le cas contraire, échanger la brosse contre un mousquet, la palette contre une giberne, et aller chercher en Algérie une solution quelconque du problème de mon avenir.

Un travail soutenu et la bienfaisante protection de M. le baron Gros m'ont permis de parcourir avec honneur la carrière que réclamaient mes goûts. Aussi, ne vais-je point vous faire le récit de ma lutte avec les obstacles insurmontables d'un début, et dont vous connaissez d'ailleurs l'heureux dénouement; mais il s'agit d'une aventure singulière qui signala mon départ de la Bretagne pour Paris.

Devant ménager la faible somme destinée à mon noviciat, je faisais route à pied, gaiement, prestement, ne songeant guère à me plaindre du sort, et chantonnant une marche militaire quand, à la fin d'une étape, la fatigue commençait à se faire sentir.

Vous pensez bien aussi que je ne me montrais pas bien difficile dans le choix de mes gîtes de nuit. Deux ou trois fois même, l'avouerai-je, je vis le ciel si pur et la prairie si belle, que je me contentai du gazon pour matelas et de la voûte étoilée pour ciel de lit.

Je me trouvais un matin dans la cour d'une modeste auberge de village, attendant mon déjeuner pour continuer ma route, quand, en regardant autour de moi avec la curiosité nonchalante d'un homme qui s'ennuie, je remarquai devant la porte une voiture dont la forme particulière attira mon attention; elle était oblongue, et divisée en deux compartiments dont l'un, celui de devant, pouvait recevoir le conducteur, tandis que l'autre, exactement clos, était formé d'épaisses solives réunies au moyen de nervures de fer d'une force extraordinaire. Cette espèce de cage renfermait-elle des marchandises précieuses ou des voyageurs? Et, dans ce dernier cas, quelle sorte de voyageurs ce pouvait-il être?

Au moment où je me posais cette double question, un garçon d'écurie parut menant un cheval vigoureux, et se mit en devoir de l'atteler sous la surveillance de l'hôte et d'un inconnu, qu'à ses premières paroles je jugeai devoir être le maître de la voiture.

— Je serai à Paris dans cinq jours, disait-il; et je voudrais pour beaucoup y être aujourd'hui même.

— Craignez-vous que votre prisonnière ne s'échappe, demanda l'hôte-tellier?

— Mais je lui crois beaucoup de bonne volonté à cet égard; elle est si jeune! Ce régime de prison, auquel elle n'est pas accoutumée, lui donne des accès de mauvaise humeur.

— En tous cas, reprit l'autre avec le geste d'ajuster un coup de fusil, vous avez un moyen de lui ôter la clef des champs.

— Oh! non pas, s'écria l'inconnu; je dois la remettre vivante aux mains des gens du roi.

En ce moment, s'étant retourné par hasard, il me sembla m'examiner d'un air défiant, se pencha vers son compagnon et lui parla bas.

— Soyez tranquille, répondit celui-ci à demi-voix : tout est en règle. Cette réponse sembla rassurer l'étranger, qui se dirigea aussitôt vers sa voiture et se disposa à partir.

La façon dont le lourd véhicule gémit en se mettant en marche, me fit juger de nouveau de sa solidité extraordinaire et accrut encore ma curiosité, déjà fort vive, comme vous pouvez vous le figurer d'après le cours d'idées que je professais alors.



On était, je vous l'ai dit, en 1831, et l'enthousiasme légitimiste de ma province, exalté par l'exil de nos souverains bien-aimés, nous inspirait contre le nouvel ordre de choses toutes sortes d'absurdes préventions.

Ainsi, persuadés qu'on relevait à Paris les échafauds de la Terreur, nous voyions, dans tout employé du Gouvernement, un farouche émissaire chargé d'arrêter les nobles et de les traîner dans les chariots de la métropole.

Jugez de l'effet que produisit sur un esprit imbu de telles idées, la vue d'une prison roulante mystérieusement dirigée vers Paris. Le sexe de la victime était loin d'atténuer l'ardeur de mes dix-huit ans :

— Cette malheureuse femme, me disais-je, était peut-être envoyée par nos princes ; alors elle doit être jeune et belle : qui songerait à soulever une province avec des douaniers ?

Une fois sur ce chapitre, mon imagination alla si grand train qu'elle ne tarda pas à me faire considérer la délinquante de l'inconnue comme la plus belle, la plus juste et la plus généreuse.

Tout en rêvant ainsi, j'étais sorti de l'auberge, et, debout au milieu de la route ; je regardais s'éloigner la voiture, dont les panneaux étincelaient sous les rayons du soleil levant.

— Voulez-vous déjeuner ? cria mon hôte.

Mon appétit naturel, excité par des étapes quotidiennes de huit ou dix lieues, m'en empêcha de maudire l'important : Je me décidai à dévorer mon repas, puis je me mis en route sur les traces de la dame opprimée, et de sa prison roulante que je ne tardai pas à apercevoir sur le penchant d'une colline.

Le conducteur avait mis pied à terre et marchait à côté de la voiture ; je hâtais le pas pour le rejoindre, quand je le vis grimper sur un marchepied placé à l'arrière, ouvrir un panneau, et disparaître dans l'intérieur du compartiment mystérieux.

Le séjour qu'il y fit fut très-court, et j'étais trop éloigné pour pouvoir faire des observations bien précises ; j'entrevis seulement dans l'ombre de la géole, un vêtement blanc ; mais combien cette simple particularité me disait de choses !

Une femme qui porte une robe blanche assez habituellement pour s'en trouver revêtue dans une prison est certainement jeune. Le choix d'un tel habit ne suffit-il pas aussi à prouver qu'elle est svelte, bien faite, qu'elle a les instincts gracieux, délicats et romantiques ?

— Pauvre jeune fille, me disais-je ; elle appartient sans doute à une de ces anciennes familles, dont tous les membres tenaient à honneur de mourir pour leurs maîtres. Et il est trop probable qu'elle ne faillira pas à la destinée des siens.

Cette pensée redoublant mon indignation, je me mis à apostropher mentalement le voiturier :

— Vil suppôt du pouvoir ! le mystère dont tu t'entoures, et l'incognito de ta prisonnière semblent constituer toute ta force ; certainement je t'arracherai cette jeune tête.

Ce disant, je parvins à atteindre la voiture et à la dépasser de quelques pas. Je me retournai alors pour examiner la physionomie du conducteur : elle me parut extrêmement farouche.

De petite taille, trapu, carré, robuste, cet homme était construit comme un boyeur anglais. Ses yeux bruns enfoncés sous d'épais sourcils, ses joues fortement colorées, ses favoris noirs, formaient un ensemble plus énergique que gracieux. Son costume même me semblait fort équivoque.

J'imposai cependant silence à mon antipathie ; et, prenant ma physionomie la plus cordiale, je dis au Cerbère en lui désignant la partie du banc qui se trouvait libre à ses côtés :

— Vous avez là une belle place à offrir, mon brave homme.

— Et je ne l'offre pas, répondit-il durement.

— Tant pis, repris-je sans me déconcerter, nous y gagnerions tous les deux.

— Vous ! c'est possible.

— Vous aussi, repris-je, vous devez vous ennuyer.

— Ce sont les bavards qui m'ennuient, répliqua-t-il et me riant au nez.

Puis il allongea un vigoureux coup de fouet à son cheval, qui partit au trot et mit entre nous une distance raisonnable.

— Ce rustre a ses raisons pour être méfiant, pensai-je ; mais s'il plaît à Dieu, j'aurai bon marché de ses précautions.

Vers le soir, la voiture suspecte que je n'avais pas perdu de vue, s'arrêta devant une cabane isolée, d'assez mauvaise apparence, et où je ne vis même ni écurie, ni hangar propre à servir de gîte au cheval destiné, sans doute, à passer la nuit en plein air.

Un voyageur ne pouvait être hébergé là d'une manière bien agréable ; mais, me préoccupant peu de mes aises, je n'hésitai pas à m'arrêter dans ce repaire, pour y exécuter mes projets la nuit même. N'allez pas croire, du reste, qu'ils m'inspirassent le moindre scrupule ; mon imagination parlait haut, et je l'écoutais seule.

Au moment où j'arrivai, le voiturier venait d'entrer dans l'auberge ; je voulus saisir une si belle occasion de me ménager des intelligences, et je mis à tourner autour du véhicule, cherchant quelque ouverture qui me permit d'entrer en pourparler avec la prisonnière ; mais j'aurais aussi aisément trouvé un Judas dans une cloche de bronze.

Je me contentai donc d'appliquer mes lèvres contre la portière, et de dire de ma voix la plus douce :

— Prenez courage : on s'occupe de vous délivrer.

Il se fit alors dans l'intérieur de la voiture un mouvement confus, accompagné de sons inarticulés assez semblables à des gémissements, puis un grand bruit de chaînes.

Cette lamentable et trop éloquente réponse, m'alla droit au cœur ; et je descendis, aussi ému que si j'eusse déjà reçu les actions de grâces de l'inconnue.

Une main se posa sur mon épaule ; je me retournai ; c'était le géolier. Sans paraître se soucier des sentiments peu flatteurs que je manifestais à sa vue.

— Écoutez, me dit-il ; je ne sais à qui vous en avez pour tourner ainsi sans cesse autour de ma voiture ; mais il pourra vous en arriver malheur : tenez-vous en pour averti.

Je lui répondis par un regard écrasant de défi et de hauteur ; et j'entraînai dans l'auberge où je m'installai au premier étage, dans une chambre qui prenait jour sur le grand chemin, et devait me permettre d'apprécier le moment favorable à mon coup de main.

*Suite et fin au prochain numéro.*

## DECES.

A St. Hyacinthe, le 14 de ce mois. Sieur Michel Hyacinthe Bellerose a l'âge de 57 ans, doué des qualités qui forment le citoyen respectable, il emporte l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

## Nouvel Établissement DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue St. Thérese, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CEBUREAU,  
PETIT MANUEL

DE  
L'ALPHABET GÉOMÉTRIQUE  
Du Très-Saint et Immaculé  
CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTREAL.

PETIT ATLAS DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère édition. Prix : 15 sols.

## RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ÉTABLI DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ.

UNE feuille contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÈRE DU SCAPULAIRE, suivie du Bilet d'Admission.

## DES CARTES DE TEMPERANCE TOTALE ET PARTIELLE.

ON trouve aussi constamment à ce Bureau, la collection des MÉLANGES RELIGIEUX reliés en 6 volumes ; Et au commencement de la semaine prochaine, on y vendra le *Calendrier ecclésiastique et civil* pour l'année bissextile 1844.

## CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPRONON, libraires de cette ville.

*Prix des annonces.*—Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PTRÉ.  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PTRÉ.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.